

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits		
Nom du puits	National Gas No 2	
Numéro du puits	A082	
MRC	Les Maskoutains	
Municipalité	Saint-Hyacinthe	

2. Informations générales sur l'inspection		
Inspecteur	Vernhar Beaulac	
Inspecteur	Kym Bernard	
Accompagné de		
Système géodésique	NAD 83	
Format des coordonnées	Degré décimaux	
Type inspection	Complète	
Date	2019-11-19	
Vérification sécurité	Effectuée	
Heure de début et fin	13h40 à 14h30	
Conditions météorologiques	Pluie	
Température ambiante (°C)	-1	

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				

4. Personne(s) rencontrée(s)				
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1	53-54	53-54		
2				
3				
4				
	-	Témoignages		
1		53-54		
2				
3				
4				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain		
Élément à vérifier	Description	
Type de terrain	Autres	

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Pièces métalliques diverses	Récupération non requise			
Commentaires				
Fossé agricole. Déchets métallique provenant du transport routier.				

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique **Sources** Latitude Longitude Recherche **Commentaires GDH** 45,70475 -72,9806667 Non Détecteur magnétique 45,70616 -72,98089 Non SIGPEG 45,7048 -72,9807 Non Imagerie 45,706033 -72,980887 Oui 53-54

Les détections sont en liens avec des ponçeaux

Oui

9. Localisation du puits				
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal		
Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant correspondant à l'imagerie aérienne contemporaine de	45,706033,-72,980887	Fort		
Commentaires				
53-54 . Nappe phréatique atteinte. Objet métallique atteint à 90 centimètres (3 pieds)				
sans pouvoir l'identifier en raison de l'eau et de la boue. Semblait de forme circulaire sans pouvoir le confirmer.				

Drone

45,706121

-72,980366



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puits				
Élément à vérifier	Description		Commentaires	
Tête de puits				
Tete de parts		<u> </u>		
Évent de surface				
Profondeur des tubages				
(cm)				
Hauteur des tubages au				
dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage				
extérieur (cm)				
Présence d'une plaque				
soudée sur le tubage		<u> </u>		
Présence de ciment				
obturant le tubage				
Test de l'eau savonneuse				
Panneau d'identification				
Les coordonnées GPS de				
précision ont été prises				
11. Émanation et migration				
	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent				
#1 À l'intérieur de 50 centim				
#2 À l'intérieur de 50 centimètres				
#1 À 4 mètres				
#2 À 4 mètres				
#3 À 4 mètres				
#4 À 4 mètres				
			nesures aux 4 coins cardinau	_
jusqu'à ur	າ maximum de 75 m et à toເ	utes places où c	des indices de migrations sor	nt visibles
İ				
		Commentaires		
		Commentaires		



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non-applicable			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser	Réaliser un test de migration de gaz		
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	À faire			
Prochaine inspection recommandée	2020			
Autre				
Conclusion				

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant correspondant à l'imagerie aérienne contemporaine de l'époque du forage a été observé. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Une inspection supplémentaire est requise afin de réaliser un test de migration de gaz. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures				
	Signature rapport d'inspection (1 à 12)			
Inspecté et rédigé par	Signature	Date		
Vernhar Beaulac	 53-54			
Inspecteur	33-34	2020-02-13		
Kym Bernard	53-54			
Inspecteur	33-34	2020-02-13		
	Signature de la vérification (13)			
Vérifié par	Signature	Date		
Arnaud Montreuil-Drolet		2020-01-27		
Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-01-27		
David Fortin	53-54	2020-01-27		
Inspecteur		2020-01-27		

Photos de l'inspection





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2
Nappe phréatique atteinte
lors de l'excavation



